



CONVOCATION

à la séance du Conseil général

de lundi 24 juin 2013, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

13^{ème} SEANCE

Rapports du Conseil communal

13-013

Rapport du Conseil communal, concernant l'implantation de Heidi.com SA au faubourg du Lac 5 et la réaffectation de la cour sud de l'Hôtel communal (SECOPO), à l'appui de deux demandes de crédit.

13-010

Rapport du Conseil communal, concernant l'adoption d'un règlement d'aide à la personne pour les futurs locataires des nouveaux appartements du parc résidentiel des Cadolles.

13-012

Rapport du Conseil communal, relatif à l'introduction d'une participation financière au pont AVS en faveur du personnel communal.

Autres objets

13-601

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Baptiste Hurni, Anne-Françoise Loup, Marc Treboux, Natacha Erard, Sabrina Rinaldo Adam, Martine Docourt Ducommun, Grégoire Oguey, Edlira Dedja Bytyqi, Anne-Dominique Reinhard, Jonathan Gretillat, Patrice de Montmollin, Philippe Loup et Hélène Perrin, intitulée « Pour un retour des poubelles publiques dans les rues de notre Ville » (Déposée le 6 mai 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 3 juin 2013) :

« Lors de l'examen des comptes 2012, le Conseil communal a confirmé qu'un certain nombre de poubelles avaient été retirées de certaines rues – notamment celle des Parcs ou des Saars – parce qu'avec l'introduction de la taxe au sac, elles auraient été utilisées afin de jeter des ordures ménagères.

Si nous ne pouvons qu'approuver la volonté de l'exécutif de bien faire comprendre l'utilisation des poubelles publiques et de ne pas ruiner les efforts au sujet de la taxe au sac, il nous semble que la mesure prise manque de proportionnalité et qu'elle a d'autres effets négatifs. En effet, la communication de l'exécutif est que, d'une part, les citoyens de la ville ont mieux trié leurs déchets que prévu mais que, d'autre part, les quelques abus ont pour sanction de pénaliser certains quartiers qui se voient retirer purement et simplement leur corbeille publique. Il nous semble que la prévention ainsi que l'habitude d'utiliser petit à petit les poubelles payantes seraient plus efficaces, plus proportionnées et plus opportunes que de simplement supprimer ces poubelles qui sont très pratiques à la sortie du bus – pour jeter un ticket, un emballage ou encore un bout de plastique et que cela éviterait de simplement lancer par terre ces déchets. La Ville en sortira gagnante sur sa propreté et les abus finiront par disparaître. En outre, cette disparition donne fondamentalement au citoyen l'idée qu'il s'est « fait avoir » avec la taxe au sac, alors même que les autorités politiques s'étaient engagées à ne pas supprimer ces corbeilles publiques.

Nous demandons au Conseil communal de réintégrer les poubelles publiques dans les rues où elles ont été retirées, notamment à proximité des arrêts de bus ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

13-304

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Baptiste Hurni, Grégoire Oguey, Edlira Dedja Bytyqi, Patrice de Montmollin, Philippe Loup, Anne-Françoise Loup, Marc Treboux, Martine Docourt Ducommun, Anne-Dominique Reinhard, Jonathan Gretillat, Natacha Erard et Sabrina Rinaldo Adam, intitulée « Pour l'introduction de collecteur PET dans les déchetteries de quartier » (Déposée le 6 mai 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 3 juin 2013) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire des collecteurs de PET dans les points de collecte de quartier ».

Développement

Nous considérons que le système actuel de « points de collecte » pour les déchets est dans l'ensemble une réussite. Néanmoins, beaucoup de gens vont en une fois trier leurs déchets, et le PET leur reste toujours entre les mains. Sans remettre en question l'obligation des centres commerciaux de proposer des poubelles PET, il apparaît clairement qu'un ajout progressif de ces ramasseurs améliorerait le quotidien des gens.

D'autre part, il faut souligner que c'est possible, puisque d'autres communes ont fait ce choix, comme le Val-de-Travers par exemple.

Discussion

Amendement du groupe PLR par M. Alexandre Brodard, concernant la motion 13-304 (Déposée le 28 mai 2013)

«Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire des collecteurs de PET dans les points de collecte de quartier **et ses conséquences financières**».

13-502

Postulat du groupe socialiste par Mmes et MM. Sabrina Rinaldo Adam, Matthieu Béguelin, Natacha Erard, Jonathan Greillat, Marc Treboux, Philippe Loup, Patrice de Montmollin, Anne-Dominique Reinhard, Grégoire Oguey, Baptiste Hurni et Anne-Françoise Loup, intitulé « Pour un soutien pérenne au NIFFF » (Déposé et développé le 3 juin 2013 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 24 juin 2013) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier les voies et moyens d'être partie prenante avec l'Etat de Neuchâtel à une convention de soutien au NIFFF ».

Développement

L'abrogation de la taxe sur les spectacles aura pour effet domino de modifier considérablement le système de soutien aux activités cinématographiques de notre Canton.

En effet, une partie importante de la taxe était jusqu'alors versée au Fonds cantonal d'aide au cinéma. La taxe disparaissant, la Ville n'a plus de raison d'alimenter ledit fonds. Or, nous ne voulons pas, comme effet pervers de l'abrogation de la taxe sur les spectacles, que la disparition de ce fonds sonne le glas du soutien qu'apporte l'Etat de Neuchâtel au NIFFF, manifestation importante de notre vie culturelle, soutenue notamment par la Confédération.

Nous souhaitons dès lors que le Conseil communal prenne contact avec l'Etat de Neuchâtel, afin de déterminer ensemble d'une convention qui pérenniserait le soutien conjoint de la Ville et de l'Etat au Festival international du film fantastique de Neuchâtel.

Discussion

13-305

Motion (dont le traitement prioritaire est demandé) du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Natacha Erard, Jonathan Greillat, Sabrina Rinaldo Adam, Marc Treboux, Philippe Loup, Patrice de Montmollin, Anne-Dominique Reinhard, Grégoire Oguey, Baptiste Hurni et Anne-Françoise Loup, intitulée « Pour un service du Conseil général » (Déposée le 3 juin 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 24 juin 2013) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de constituer un service du Conseil général ».

Développement

Depuis la précédente période administrative, le Conseil général est de plus en plus associé à la définition de projets et à leur suivi par le Conseil communal. Dans le même esprit, certaines commissions ont été amenées à produire des rapports importants, à l'instar de celui sur la politique immobilière et du logement ou celui sur l'établissement du PDS « Le lac et ses rives ».

Ce changement de dynamique, et l'augmentation du nombre de commissions qu'il implique, entraîne également une augmentation du pensum des élu-e-s de milice qui composent notre parlement communal.

De fait, il nous semblerait logique, dans une perspective de valorisation de l'engagement de ces personnes et dans une volonté de renforcement de l'efficacité des commissions, qui verraient leurs membres pouvoir se concentrer sur les aspects politiques de leur fonction et non sur des tâches administratives, de nous doter, à l'image de la ville voisine de Bienne, d'un service du Conseil général.

Précisons, enfin, que dans notre esprit c'est au Bureau du Conseil général qu'il appartient de se prononcer en premier lieu sur cette motion.

Discussion

13-306

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Natacha Erard, Jonathan Gretillat, Sabrina Rinaldo Adam, Marc Treboux, Philippe Loup, Patrice de Montmollin, Anne-Dominique Reinhard, Grégoire Oguey, Baptiste Hurni et Anne-Françoise Loup, intitulée « Pour des petits matins harmonieux » (Déposée le 3 juin 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 24 juin 2013) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de constituer un groupe de travail réunissant acteurs du monde de la nuit, du domaine de la prévention, de notre centre-ville et du Conseil général, ayant pour but l'établissement de critères d'octroi d'autorisation tardive pour les établissements publics ».

Développement

La future nouvelle Loi sur les établissements publics (LEP) qui est actuellement en discussion propose d'étendre l'ouverture des boîtes de nuit jusqu'à 6h du matin. La décision d'octroi des autorisations demeure toutefois réservée aux communes.

C'est dans cette perspective que nous souhaitons que les différents acteurs du monde de la nuit, mais aussi du domaine de la prévention ainsi que du centre-ville soient associés à la définition des critères d'octroi de telles autorisations.

En effet, nos autorités se sont attelées à une grande réflexion sur la vivacité de notre centre-ville dont la vie nocturne est l'un des aspects. De fait, il nous semble que nous avons, avec cette nouvelle loi, une occasion unique de réunir autour d'une même table les autorités et les acteurs directement concernés par la nouvelle législation, dans une démarche participative.

Ainsi, nous imaginons la constitution d'un groupe de travail qui comprendrait des représentants de GastroNeuchâtel, du Service jeunesse et intégration, de l'association Un coeur en ville et du bureau de la commission du Développement économique du Conseil général. Ce groupe de travail durerait le temps d'établir les critères d'octroi.

Discussion

13-307

Motion (remplaçant le postulat 12-506 déposé et développé le 2 juillet 2012) du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Nicolas de Pury, Michel Favez, Catherine Loetscher Schneider, Olivier Forel, Julien Binggeli, Edouard Jeanloz, Yves Froidevaux, Dimitri Paratte et Hélène Dederix-Silberstein, concernant les améliorations nécessaires à la gestion et la consommation d'énergie aux piscines du Nid-du-Crô (Déposée le 3 juin 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois los de la séance du 24 juin 2013) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier les moyens d'améliorer la gestion et la consommation globale d'énergie aux piscines du Nid-du-Crô en utilisant au maximum l'énergie solaire passive et thermique ».

Développement

Externaliser une étude et mandater un bureau d'ingénieur capable de mener une réflexion d'ensemble et proposer des solutions à la problématique énergétique du Nid-du-Crô, voilà ce que nous attendons de cette demande d'étude.

Le système de pompe à chaleur dans une nappe souterraine contenant du fer ne fonctionne pas et consomme 750'000 kWh/an de plus que prévu (cf. page 6 du rapport 12-008).

Les possibilités d'améliorer l'apport solaire passif en modifiant l'architecture du bâtiment, en installant des stores automatiques, en bâchant les bassins d'eau la nuit, en installant un sas d'entrée avant les piscines pour limiter les courants d'air froid, etc. n'ont pas été étudiées.

Le préchauffage de l'eau par les panneaux solaires thermiques devrait permettre de chauffer l'eau des bassins et des douches et d'améliorer le coefficient de performance des pompes à chaleur.

L'eau du lac pourrait également être envisagée comme source de chaleur.

Discussion

Neuchâtel, le 4 juin 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Olivier Arni

Rémy Voirol